



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 50904

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les conséquences de la hausse de la taxe de valeur ajoutée (TVA) pour la production horticole ornementale et la pépinière, de 7 % à 10 % en janvier 2014. Cette filière est la seconde filière agricole avec un chiffre d'affaires de 1,632 milliard d'euros et 21 000 salariés dont 14 000 de façon permanente. Cette seconde hausse successive de TVA en l'espace de deux ans inquiète les horticulteurs et les pépiniéristes, déjà confrontés à de mauvais indicateurs économiques : réduction de sept mille entreprises accompagnée de la perte de milliers d'emplois sur les sept dernières années, chiffre d'affaires en baisse constante, « fragilité financière » pour 45 % des exploitations et, enfin, une sensibilité maximale à la TVA puisque 50 % du chiffre d'affaires est réalisé auprès des particuliers. C'est pourquoi il lui demande si, dans un souci de pérennisation de cette filière, le Gouvernement entend dans un prochain texte budgétaire faire à nouveau figurer les produits horticoles dans la liste des produits à un taux de TVA réduit.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2014, le taux normal de TVA est fixé à 20 % et le taux réduit de 7 % est porté à 10 %. Dans ce cadre, les produits de l'horticulture, répondant à la définition des produits d'origine agricole non transformés, sont soumis au taux de 10 % à partir du 1er janvier 2014 en application des dispositions du 3° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI). Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) assis sur la masse salariale. Le secteur horticole, intensif en main d'oeuvre, bénéficie largement de ce crédit d'impôt.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50904

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1704

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2331